

Règlement d'ordre intérieur parents (ROI)

Saison 2023 - 2024

Afin de garantir le bon fonctionnement de la saison au sein de la formation des jeunes, en cas d'accident ou en période de doutes, ce document servira de point de repère.

Ce règlement doit être connu de tous les joueurs.

Il s'agit d'un CONTRAT MORAL et formel important par le biais duquel TOUS s'engagent à respecter les directives du club.

Ce règlement est implicitement considéré comme accepté lors du paiement de la cotisation.

Bonne Saison à toutes et à tous !!!!



Règlement d'ordre intérieur parents (ROI) - Partie 1

Ne pas téléguider mon enfant

👎 "Défends ! Attaque ! Passe !"

👍 "Super ! Continue ! Allez !"

Ne pas mettre la pression AVANT

👎 "Aujourd'hui, je veux te voir faire des passes et ne pas rater de goals"

👍 "Je vais te regarder avec un grand plaisir aujourd'hui car je sais que tu fais toujours de ton mieux !"

Savoir que mon enfant n'est pas un adulte miniature et l'accepter

ATTITUDE

Etre parents de jeunes, c'est tenter de ...

Laisser mon enfant grandir à son rythme.
Ne pas le comparer sans cesse aux autres.

Laisser au formateur/coach son rôle et garder le mien.
C'est lui la personne « référence » sur le terrain.

Avoir un comportement fair-play, digne et sportif
avant, pendant et après les matchs envers chaque
acteur du football.

Ne pas refaire le match / entraînement APRES ...

👎 « Tu dois faire plus de passes et lever la tête quand tu veux marquer. Je dois te voir plus défendre, attaquer, ... »

👍 « Est-ce que tu t'es bien amusé ? Qu'as-tu pensé de ton match ? Je te félicite, je suis fier de toi. »



Règlement d'ordre intérieur parents (ROI) - Partie 2

Aux infos pratiques

- À partir de la catégorie U10, l'accès au vestiaire est interdit à toute personne étrangère au club ainsi qu'aux parents. Seul le formateur et le délégué y ont accès en plus des joueurs.
- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol

A la ponctualité

- Lors des rencontres, votre enfant doit être présent dans le vestiaire à l'heure indiquée par le formateur.
- En cas d'absence d'un joueur à l'entraînement où au match, il convient d'avertir le formateur min. 48h à l'avance (sauf cas de force majeure).
- Chaque enfant doit être présent 10 minutes avant le début de l'entraînement et respecter le lieu de rendez-vous donné par le formateur.
- Pour la sécurité, nous vous demandons de récupérer vos enfants au plus tard 20 minutes après la fin de l'entraînement ou du match.



A la communication

- Le canal principal, notre site internet : www.rcvlv.be
- Les informations principales, deux groupes Facebook : « RC Villers-la-Ville Officiel » et « Ecole des jeunes RC VILLERS LA VILLE »
- Les convocations via l'application « SportEasy ». Cette application sera utilisée par les formateurs et délégués pour diverses tâches, statistiques, convocations, présences.
- Sur les réseaux sociaux, être conscient(s) que les informations restent présentes de façon permanente auprès du grand public !
- Aucune critique concernant le club ainsi que ses membres (responsables, formateurs, enfants, parents, ...) ne sera acceptée. Si vous avez un problème, contacter un responsable qui vous aidera à le résoudre. Se référer à l'organigramme afin de contacter la bonne personne selon le domaine.
- Ne pas oublier que toutes publications impliquent l'image du club, donc faites attention à ce que celles-ci soient toujours correctes (pas de mensonge,.....).
- Prévenir le Club si votre enfant passe un test dans un autre club.

A l'hygiène

- La douche est conseillée après chaque entraînement ou festifoot. Elle est obligatoire après chaque match à partir des U10.
- Pour éviter les mycoses, les verrues ou les blessures, l'utilisation de pantoufles de douche est recommandée.



Règlement d'ordre intérieur parents (ROI) - Partie 3

En cas de conflit ou désaccord ...

- Ne jamais s'exprimer devant les enfants.
- Ne jamais intervenir après un match ou durant un match au moment où la tension est la plus forte, mais préférer un entretien calme et réfléchi durant la semaine.
- S'adresser d'abord au délégué, ensuite au formateur et si le problème est plus important, se tourner vers le coordinateur des jeunes. C'est le dialogue qui nous permettra de trouver une solution.
- Si le problème subsiste, se référer au Président des Jeunes (conformément à l'échelle de la communication qui vous est présentée à la réunion du début de saison).



A ne pas oublier que ...

- Les dirigeants et formateurs sont des bénévoles et donnent volontiers de leur temps et de leurs compétences à la vie du club.

Au respect

- Le matériel et les infrastructures sont toujours traités avec respect à domicile comme à l'extérieur.
- Des attributions des vestiaires par équipe (entraînements et matches).
- Il est interdit aux parents de pénétrer dans les vestiaires, sur le terrain ou dans la zone neutre pendant le match.

En cas de non respect ...

- En cas de mauvaise conduite au sein ou à l'extérieur du club, la cellule sportive peut infliger une peine disciplinaire au(x) parent(s) incriminé(s) et ce, après consultation de toutes les parties impliquées.

Ces peines disciplinaires seront graduées comme suit :

1. Avertissement.
2. Exclusion temporaire ou définitive du ou des parents.
3. Exclusion de l'enfant.



Règlement d'ordre intérieur parents (ROI) - Contacts

Responsable sportif des jeunes

Nicolas Dumont
nicolas.dumont@rcvlv.be

Responsable Multimédias

Fabrice Neuret
+32 479 49 65 74
fabrice.neuret@rcvlv.be

Responsable administratif

Laurent Grebeude
+32 496 23 68 81
laurent.grebeude@rcvlv.be

